

rence qu'ils ont à soutenir contre les autres pays agricoles, ils sauront se faire valoir et arriver en tête.

Les chiffres de la Banque du Canada mettent ce point en lumière, et afin de l'élucider, je consignerai au compte rendu un résumé des prix de gros canadiens qui figurent à la page 11, article 8, de la revue statistique publiée par la Banque du Canada. Cet aperçu nous fait voir les prix de gros de nos denrées agricoles depuis 1926. Nous avons en outre les prix de gros des vivres provenant de la transformation des produits de la ferme. De la même manière, nous avons les prix en vigueur aux Etats-Unis pour ces deux catégories de denrées.

En mettant l'indice de 1926 à 100, nous constatons que, dans la dépression de 1932, les cours des produits agricoles ont baissé au Canada à moins de la moitié des prix de gros de 1926, soit 48.4. Le prix des denrées agricoles n'est pas encore revenu au niveau de 1926. Ils est encore en régression à 87 p. 100 de son niveau d'alors. D'un autre côté, les denrées alimentaires, qui occupaient en 1926 un palier de 100, et que l'on peut considérer comme produits secondaires aux denrées agricoles, ont maintenant atteint un niveau de 101.6. Malgré cela, le fermier n'en retire encore que 87.

Mais si cet état de choses persiste dans le prix des denrées agricoles au Canada, les cultivateurs des Etats-Unis, eux, n'obtiennent pour leurs denrées pas moins que ce qu'obtiennent les producteurs d'autres denrées. Le prix des denrées agricoles aux Etats-Unis s'est maintenu à un niveau sensiblement proportionnel aux autres et il est resté comparable aux prix que le consommateur doit payer pour ses vivres. Aux Etats-Unis, le cultivateur en obtient aujourd'hui un prix de 113.8, comparativement à 1926, alors qu'au Canada, le cultivateur n'en obtient que 87. De même, la production d'autres denrées accuse une régression de 13 joints par rapport au prix qu'en obtient le producteur canadien.

Je crois que le ministre des Finances (M. Ilsley) conviendrait avec moi que si, comme le disent certaines gens, nous crevions le plafond des prix et ne mettions aucun frein à leur augmentation, ce serait une politique bien dangereuse. Ce n'est pas ce que je demande. Je serais le dernier ici à appuyer un programme d'inflation. Les chiffres que j'ai sous les yeux ne remontent pas plus loin qu'à janvier dernier et quoique les conditions puissent se rétablir au cours de cette année, il semble bien que jusqu'ici, et surtout depuis trois ou quatre ans, on peut prétendre que le problème est resté incompris de ceux qui sont chargés de voir à ce que les cultivateurs obtiennent des prix de parité comparativement

à ceux qu'obtiennent les producteurs secondaires, ou les fabricants de denrées alimentaires, ou à ceux que rapportent les autres denrées primaires ou les denrées secondaires qui en sont fabriquées.

Au Canada, en raison peut-être de longues distances et des petites quantités, comparativement aux conditions qui existent aux Etats-Unis, il ne semble pas possible de combler l'écart entre les marchandises de production et celles de consommation. C'est là un problème qu'il nous faudrait étudier. Et quand je dis "nous" je ne songe pas uniquement au ministre des Finances mais bien à tous les membres de la Chambre des communes. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire appel à tous les membres et attaquer ce problème? Je parle de toute la Chambre et non du ministre des Finances seulement.

De temps à autre quelqu'un se présentera avec une idée nouvelle. Nous en avons eu un exemple quand l'honorable député d'Elgin (M. Mills) a fait remarquer le danger du contrôle des prix quand il s'applique au bœuf et a démontré que ce contrôle n'offre pas une rémunération égale pour l'industrie et l'énergie que requiert la production. Il a souligné les difficultés qui naissent de la contrebande et de la vente illicite.

De temps à autre un honorable député prend la parole et indique la solution de nos difficultés, comme l'a fait l'autre jour l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Breithaupt). J'aurai autre chose à ajouter un peu plus tard à ce qu'il a dit au sujet des salaires. Espérons que ce débat amènera une plus large utilisation des talents de tous ceux qui composent cette chambre.

J'imagine que c'est à quelque collaborateur bénévole du Gouvernement que nous devons les subsides destinés à empêcher la hausse des prix à la consommation, aussi bien que les primes. Tout cela offre des dangers. On ne voit pas là l'opinion bien mûrie des membres de la Chambre des communes, comme cela devrait être. Nous sommes élus par le peuple. Il est clair que nous devrions étudier et discuter ces questions, mais nous n'accomplissons pas assez de besogne pratique.

Un des exemples les plus frappants de l'absence de contrôle parlementaire sur ces problèmes nous a été donné jeudi dernier alors que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a annoncé à la Presse canadienne qu'il mettait sur pied dans son ministère un organisme pour voir aux primes à la production agricole. Tout le rouage de la Chambre des communes était à la disposition du ministre, mais il n'en a pas fait usage. Il avait peut-être des motifs d'en agir ainsi. La Presse canadienne fut avertie que le nouvel orga-